



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio
Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

CHARLES Saràl, à Fontanezier, CH-217-1002033-3, étude et gestion de la forêt et de la faune (FOSC du 12.02.2007, p. 17/3769972). Par suite de fusion de communes, la commune du siège devient **Tévenon**. Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois du 1er juillet 2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC, 731b et 819 CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La raison de commerce devient: **CHARLES Saràl en liquidation**. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 15 septembre 2011. Par suite de fusion de communes, Charles Baptiste est également à Tévenon.

Registre journalier no 14918 du 26.09.2011 / CH-2171.002.033-3 / 06355018